

Dès que la température est inférieure à 5°C,
le froid peut constituer un risque, soyez vigilant !

COLLECTIVITÉ, agissez sur les conditions de travail :

- Mettez à disposition des équipements adaptés contre le froid (veste, bonnet, gants, chaussures de sécurité fourrées, etc.).
- Consultez le bulletin de Météo France et le site de la préfecture des Vosges pour connaître le niveau du Plan National Grand Froid.
- Fournissez des moyens de séchage et/ou de stockage de vêtements de rechange.
- Surveillez la température ambiante des locaux.
- Fournissez des moyens de chauffage dans des locaux ventilés (attention aux appareils générant du monoxyde de carbone)
- Vérifiez que les adaptations techniques permettant de limiter les effets du froid (boudins de porte, etc.) ont été mises en place et sont fonctionnelles.
- Aménagez les horaires de travail pour bénéficier des heures les moins froides, en concertation avec les agents.
- Limitez le travail physique en reportant les tâches lourdes.
- Variez les tâches des agents.
- Evitez le travail isolé ou sédentaire.
- Mettez à disposition des locaux de pause chauffés.
- Donnez accès à des boissons chaudes.
- Aménagez des zones à l'abri du vent pour les travaux extérieurs.
- Isolez thermiquement les locaux.
- Évaluez les risques liés aux ambiances thermiques dans le Document Unique (DU).

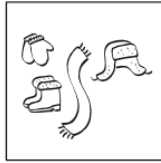
Les niveaux de vigilance déclenchés par les préfets

1	2	3
« Temps froid »	« Grand froid »	« Froid extrême »
positive (jour) ☀	négative (jour) ☀	négative (jour) ☀
de 0 à -5°C (nuit) 🌙	de -5°C à -10°C (nuit) 🌙	inf. à -10°C (nuit) 🌙

Pour en savoir plus :

- Association des Maires de France (AMF). *Plan grand froid : rappel des règles applicables aux communes* [en ligne]. Disponible sur <https://www.amf.asso.fr/documents-plan-grand-froid-rappel-regles-applicables-aux-communes/11612> [consulté en juillet 2019].
- Ministère des Solidarités et de la Santé. *Risques sanitaires liés au froid* [en ligne]. Disponible sur <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/risques-sanitaires-lies-au-froid> [consulté en juillet 2019]. NB : nombreuses affiches de sensibilisation.
- Préfecture des Vosges. *Actualités* [en ligne]. Disponible sur <http://www.vosges.gouv.fr/Actualites> [consulté en juillet 2019]

AGENT, prenez de bonnes habitudes :



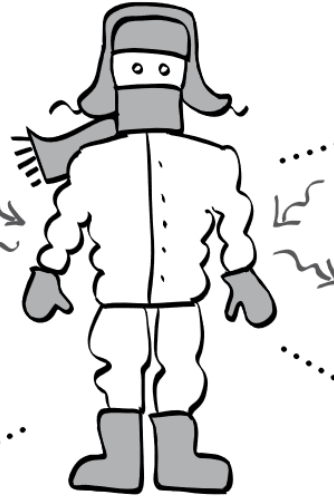
Je couvre particulièrement les parties de mon corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds.



Je mets plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.



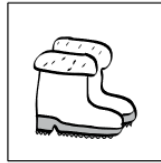
Je me couvre le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.



Je ne fais pas d'efforts physiques, comme porter des objets lourds...



J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid.



Je mets de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.



Je me nourris convenablement, et je ne bois pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.

- Privilégiez les zones de travail à l'abri du vent.
- Adaptez votre rythme de travail.
- Signalez rapidement nausées, vertiges et maux de tête (possible intoxication au monoxyde de carbone).

... TROP TARD, COUP DE FROID ET PREMIERS SECOURS

Fatigue, perte de dextérité, engelures, troubles musculo-squelettiques, hypothermie.

Il s'agit d'une URGENCE !

Alerter IMMEDIATEMENT les secours : SAMU 15 - POMPIERS 18

- Si **la victime est consciente**, installez-la dans un local abrité et chauffé, retirez-lui les vêtements humides ou mouillés, et entourez-la dans une couverture. Faites-lui boire une boisson chaude par petites quantités, après avis médical.
- Si **la victime est inconsciente**, placez-la en Position Latérale de Sécurité, retirez-lui les vêtements humides ou mouillés, et entourez-la dans une couverture. Attendez les secours aux côtés de la victime.

